RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7B3FF3ED-C682-4028-9CE4-13F1210BFB37

MAZARS & SEFCO
Société par actions simplifiée au capital de 1.575.000 euros
Siège social : [redacted]
341 030 740 RCS ROMANS SUR ISERE

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2024

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale, le nom commercial, l'enseigne et le nom de domaine de la Société qui deviennent, à ce jour : « FORVIS MAZARS »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2. DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est : FORVIS MAZARS

La société est inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables sous sa dénomination sociale ainsi que sur la liste des commissaires aux comptes.

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, devront non seulement faire précéder ou suivre la dénomination sociale des mots « société par actions simplifiée » ou des lettres S.A.S. et de l'énonciation du montant du capital social, mais aussi faire suivre cette dénomination de la mention « société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes » et de l'indication du tableau de la circonscription de l'Ordre des experts comptables sur lequel la société est inscrite et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes auprès de laquelle la société est inscrite.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts actuels avec les statuts types de la profession et décide en conséquence leur refonte complète.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Docusign Envelope ID: 7B3FF3ED-C682-4028-9CE4-13F1210BFB37

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts, qui demeureront annexés au présent procès-verbal et régiront désormais la Société à compter de ce jour.

Cette refonte régulièrement effectuée est faite sans création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Philippe AUBERT à l'issue de l'assemblée de son mandat de Président, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :
La Société MAZARS, Société par actions simplifiée au capital de 5.986.008 euros, dont le siège social est 109 Rue Tête d'Or, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 497 649, représentée par Monsieur Alain CHAVANCE, es qualité de Président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Philippe AUBERT

